

Stratégie pour l'unité Formation continue du futur domaine de prestations « Professions de l'application des peines et mesures » du Centre suisse de compétences en matière d'exécution de sanctions pénales CSCSP à Fribourg Version abrégée

approuvée par le Conseil de l'école du CSFPP le 7 novembre 2016

Principes généraux

- L'offre de formations continues est axée sur les besoins des collaborateurs¹ de l'exécution des sanctions pénales et des cantons.
- Elle sera, sur mandat des organes responsables du CSCSP, développée et régulièrement actualisée.
- Il sera tenu compte de la situation relative aux groupes cibles de petite taille en Suisse romande et au Tessin de manière appropriée.

Public cible

L'unité Formation continue est chargée d'initier et de mettre en œuvre des formations continues pour les groupes cibles suivants :

- collaborateurs des établissements d'exécution des sanctions pénales² ;
- spécialistes de l'exécution des sanctions pénales (établissements pénitentiaires, autorités d'exécution des peines et mesures, services de probation)³ ;
- cadres de différents niveaux (cadres moyens, cadres dirigeants) de l'exécution des sanctions pénales ;
- moniteurs de stage pour la formation pratique dans les établissements pénitentiaires, chargés de cours du CSCSP et experts des examens fédéraux.

Être compétent signifie que le CSCSP offre lui-même les formations continues, ou les initie et veille à leur maintien auprès d'un prestataire externe.

¹ Remarque générale: l'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² Cette définition comprend tous les collaborateurs des établissements pénitentiaires sans formation académique.

³ Cette définition comprend tous les collaborateurs de l'exécution des sanctions pénales qui disposent d'une formation d'une haute école ou qui, en raison de leur formation préalable, ne suivent pas les cours de base du CSFPP.

Lieu de mise en œuvre des offres

- Les offres pour les collaborateurs des établissements pénitentiaires et les offres de base pour les moniteurs de stage, les chargés de cours et les experts sont organisées à l’interne par le CSCSP.
- Les offres pour les spécialistes et les cadres sont soit organisées à l’interne par le CSCSP, soit élaborées dans le cadre de coopérations et mises en œuvre par des prestataires de formation externes.

Financement des offres

- Dans l’unité Formation continue, le CSCSP finance, dans le cadre des offres internes, essentiellement les prestations de formation (= frais de formation).
- Lors de coopérations, le CSCSP finance au besoin les coûts de développement et les garanties en cas de déficit.

Contenus

- L’offre interne de formations continues du CSCSP couvre les dix thématiques suivantes :

Thématique 1 : Orientation vers le risque
Thématique 2 : Encadrement et accompagnement des détenus
Thématique 3 : Sécurité en privation de liberté
Thématique 4 : Travail et intégration des détenus dans le monde du travail
Thématique 5 : Santé des détenus
Thématique 6 : Groupes spéciaux de détenus
Thématique 7 : Autogestion et gestion de groupe
Thématique 8 : Direction en exécution des sanctions
Thématique 9 : Derniers développements en exécution des sanctions
Thématique 10 : Méthodologie et didactique

- L’offre de formations continues pour les collaborateurs des établissements pénitentiaires permet, d’une part, d’approfondir les contenus de la formation de base (= formation générale) et, d’autre part, d’acquérir des compétences spécialisées.

▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

- Les connaissances de base qui, selon une certaine logique inhérente aux disciplines, doivent être transmises, peuvent l'être dans le cadre de modules de base. Autrement, les différentes disciplines scientifiques viennent étoffer l'offre de formations continues organisée par domaines thématiques.
- Lors de l'élaboration de formations continues pour spécialistes et cadres à l'occasion de coopérations avec des partenaires externes, il convient de veiller à faire concorder les contenus avec ceux du cours d'introduction à l'exécution des sanctions (« Einführungskurs Justizvollzug ») offert à l'interne par le CSCSP pour ces groupes cibles.